

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des membres pour la
Commission Communale des
Impôts Directs (CCID)

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M. GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

16 AVR. 2026

Publiée le :

16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N°26

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Vu l'article L.2121-32 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir autant de membres titulaires (16) que de membres suppléants (16),

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants comme suit :

- Pour la taxe d'habitation : 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9 commissaires titulaires et 9 commissaires suppléants
- Pour la cotisation foncière des entreprises : 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant.

ADOPTE la liste des contribuables, pouvant être désignés par les services fiscaux comme commissaires, telle que proposée.

TAXE D'HABITATION :

Titulaires	Suppléants
Pierre Scherrer	<i>Denis CALLIPEL</i>
Michele LEFORT	Hicham ASSARINI
Pierre GUIRAUDET	Laetitia DAUBELCOUR
Florence JACQUET	Jean-Philippe MARTINES
Anne BERGOUGNOUX	Anthony DALOYAU
Dounia GIFFARD	Joan CLÉMENT

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES :

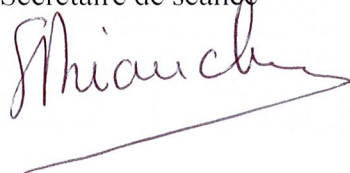
Titulaires	Suppléants
Florence LEGRAND	Jean-Louis DREYFUS
Sonia LIMAN	Béatrice HAGEGE-RADUTA
Philippe PRIOLON	Bernard FOURNIER
Nicolas HOOREMAN	Michel GINDROZ
Éric DARRU	François LONGHCHAMBON
Serge BRIANCHON	Gilles DESSERTENNE
Ketty SAURAY	Émilie ANGELO
Nicole GUIRAUDET	Véronique FABRE-DARCOURT
Raphael GARCIA	Fabien GOMBERT

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :

Titulaires	Suppléants
Rim BEN AISSA	Raphaël BARSIKIAN

CLOS ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

